Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
www.chrc-ccdp.ca



## Ressources

**Salle des nouvelles**

**Discours**

2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003

18/08/2008

# Asia Forum for Human Rights Development (FORUM ASIA) - Réunion d'ONG tenue parallèlement à la conférence de l'APF 13

Notes pour une allocution de

**Jennifer Lynch, c.r.**

Présidente du Comité international de coordination des institutions nationales
pour la promotion et la protection des droits de l'homme
et
présidente
de la Commission canadienne des droits de la personne

**Asia Forum for Human Rights Development (FORUM-ASIA)**
Réunion d'ONG tenue parallèlement à la Conférence de l'APF 13

Le lundi 28 juillet 2008
16 h 45 – 18 h
Salle Penang 1 et 2, niveau 3
Hôtel Imperial
Kuala Lumpur, Malaisie

Seule l'allocution prononcée fait foi

Bonjour, Mesdames et Messieurs.

Je suis très heureuse d'être à nouveau parmi vous cette année et je me réjouis à l'idée de poursuivre notre dialogue.

Il est extrêmement important de nous réunir pour échanger des idées et développer des synergies.

Je remercie le Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement, le Service international pour les droits de l'homme et le Comité d'action internationale pour la promotion de la femme – Asie-Pacifique, de m'avoir invitée encore une fois à participer à vos réunions.

L'année dernière, comme vous le savez, je venais tout juste d'entrer en fonction dans mes deux nouveaux postes et ma rencontre avec vous était ma première réunion internationale à l'extérieur de Genève.

Aujourd'hui, j'aimerais faire le point sur les activités qui ont marqué les douze derniers mois au CIC et vous donner un aperçu de ses orientations futures.

Je répondrai ensuite à vos questions.

Je suis impatiente de vous entendre, de connaître vos préoccupations et de prendre note de vos suggestions sur la manière dont le CIC, ses membres et la société civile peuvent collaborer de façons pratiques et réalisables.

**Renseignements généraux sur le CIC**

Je débuterai par un petit rappel sur le Comité international de coordination, qui nous sommes et ce que nous faisons.

Notre organisation existe depuis une quinzaine d'années.

Elle est constituée de quatre groupes régionaux : la région Asie-Pacifique, les Amériques, l'Europe et l'Afrique.

Le CIC a pour objectif de promouvoir et de renforcer les institutions nationales des droits de l'homme.

À cette fin, nous disposons de plusieurs outils : conférences, formation, groupes de travail et assistance au niveau national.

Comme vous le savez, l'une de nos principales activités consiste à accréditer les institutions nationales dans le cadre des Principes de Paris.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté ces principes directeurs afin d'orienter le mandat, la composition et le fonctionnement des institutions nationales indépendantes des droits de l'homme.

Nous comptons actuellement 62 institutions nationales des droits de l'homme (INDH) ayant obtenu l'accréditation de niveau A, et ce nombre ne cesse d'augmenter.

Les INDH accréditées sont des organismes indépendants. À ce titre, elles ont un mandat établi par la loi pour surveiller et combler les lacunes relatives à l'application nationale de la protection des droits de l'homme, et ce, de concert avec leurs gouvernements respectifs.

**Le point sur les activités du CIC**

Au moment de mon élection à la présidence du CIC en avril 2007, j'ai pris trois engagements que je prévois réaliser au cours de mon mandat de trois ans.

1. Renforcer les institutions nationales des droits de l'homme en adoptant un processus d'accréditation plus rigoureux, indépendant et transparent.

2. Veiller à ce que le CIC, ses organismes régionaux de coordination et les institutions nationales jouent un rôle efficace au sein du Conseil des droits de l'homme.
3. Raffermir la culture de coopération entre les institutions des droits de l'homme.

Il me fait plaisir de rendre compte aujourd'hui des réalisations importantes liées à chacun de ces engagements.

*Engagement no 1 : L'accréditation*

Nous avons renforcé notre processus d'accréditation déjà très respecté :

- Nous avons terminé la révision des règles du Sous-comité d'accréditation du CIC, qui a duré deux ans.

  Un rapport de décision recommandant des changements à apporter aux règles a été adopté à la 20e session du CIC. La réunion a eu lieu en avril dernier à Genève, et 46 des 60 (nombre d'alors) institutions nationales de statut A y ont participé.

  À notre conférence internationale à Nairobi, en octobre prochain, nous chercherons à obtenir l'approbation finale du document.

- Trois ensembles d'observations générales directrices ont été adoptés. Nous avons aussi voté en faveur de l'élaboration d'un recueil ainsi que de principes d'interprétation des observations générales afin de maintenir une souplesse dans l'interprétation.
- L'an dernier, vous nous aviez soumis votre préoccupation relative à l'implication de la société civile dans le processus. Nous avons précisé que les observations écrites de la société civile font effectivement partie du dossier des accréditations.

*Engagement no 2 : Un rôle efficace au sein du Conseil des droits de*

L'accréditation par le CIC est devenue encore plus importante depuis la création du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Au cours de la dernière année, l'engagement des INDH et du CIC au sein des systèmes internationaux s'est considérablement accru.

Les INDH accréditées peuvent maintenant examiner tous les éléments du programme d'action du Conseil des droits de l'homme.

Certains d'entre vous connaissent peut-être Mme Katharina Rose, la représentante du CIC à Genève.

M$^{me}$ Rose a travaillé sans relâche à nous faire reconnaître davantage par le Conseil des droits de l'homme et à établir des relations de travail constructives avec les ONG.

Les institutions nationales peuvent désormais participer activement aux mécanismes connexes du Conseil, comme l'examen périodique universel, les procédures spéciales, les organes de surveillance et les processus de règlement des plaintes.

Ces mécanismes sont particulièrement utiles aux institutions nationales des droits de l'homme.

Ils renforcent leur capacité de faire connaître à la communauté internationale leurs préoccupations sur la situation des droits de la personne dans leur pays.

Ils leur permettent aussi de faire participer leur gouvernement de façon constructive au traitement de ces questions.

*Gouvernance*

De plus, nous avons accompli des progrès considérables en matière de gouvernance.

Nous avons procédé à des changements majeurs qui permettront au CIC d'accroître son niveau de maturité, ce qui est indispensable pour répondre aux attentes que nous avons créées au sein de la communauté internationale.

Nous avons convenu des mesures suivantes :

- définir un modèle de gouvernance moderne;
- constituer la personne morale sous juridiction Suisse;
- verser des cotisations annuelles suffisantes pour l'établissement d'un bureau permanent à Genève;
- adopter un nouvel énoncé de mission : « Le CIC est un acteur solide, crédible et influent en matière de droits de la personne sur la scène internationale, qui promeut et renforce les institutions nationales dans ce domaine et qui assure le leadership dans la promotion et la protection des droits de l'homme. »;
- réorganiser nos fonctions. Nous avons clairement indiqué que notre rôle consiste, entre autres, à coordonner la collaboration internationale avec la société civile.

*Engagement no 3 : Une culture de coopération*

Nous continuons à édifier une culture de coopération parmi nos membres nationaux.

Étonnamment, bien que nous ayons entrepris l'initiative de gouvernance l'été dernier seulement, toutes les décisions que je viens de mentionner ont été prises à l'unanimité neuf mois plus tard, à la 20e session du CIC.

Cela a été possible grâce à un nouveau modèle de gestion au sein du CIC, mis en place cette année, qui implique plus activement la structure régionale.

Je peux citer en exemple l'honorable John Von Doussa de la Commission de l'Australie, président du FAP qui a mené admirablement les dialogues dans sa région, menant au vote du CIC 20e.

Il a reçu l'appui d'autres membres votants, incluant le vice-président du CIC, le professeur Ahn, de la Commission coréenne des droits de la personne, Rosslyn Noonan, de Nouvelle-Zélande et du Juge Rajendra Babu, de l'Inde – et, bien sûr, du secrétariat du FPA, dirigé par Kieren Fitzpatrick et Pip Dargan.

L'établissement d'une culture de coopération sous-entend aussi la création de liens accrus avec les ONG et la société civile en général.

Votre soutien deviendra encore plus précieux à mesure que nous ferons face à de nouveaux défis et chercherons à trouver des façons d'accroître notre impact sur les droits de la personne.

**Comment le CIC et la société civile peuvent-ils collaborer davantage?**

Une question que je vous pose à nouveau cette année : qu'est-ce que le CIC peut faire de plus et de quelles façons pouvons-nous collaborer avec vos organisations pour atteindre nos objectifs communs?

En voici quelques-unes :

1. L'examen périodique universel
2. La collaboration thématique
3. Le renforcement des institutions nationales

*1. L'examen périodique universel*

Tout est en place pour entreprendre immédiatement l'un des plus importants secteurs de coopération entre les institutions nationales et les ONG.

Le nouveau contexte de l'Examen périodique universel (EPU), les organes de surveillance et les procédures spéciales se prêtent très bien à une coopération renouvelée et accrue – au bénéfice de tous.

Les institutions nationales et le CIC sont déterminés à contribuer de façon notable à tous les aspects du processus de l'EPU.

En avril dernier, à Genève, le CIC, de concert avec Droits et Démocratie et la Francophonie, a organisé un atelier axé sur le rôle des institutions nationales et les moyens qui s'offrent à elles pour participer activement à chaque phase du processus de l'examen périodique.

Pour mieux comprendre le rôle du CIC dans ce nouveau mécanisme, chaque groupe régional tiendra un atelier de suivi, y compris Forum-Asia.

L'atelier du FAP a lieu aujourd'hui, en marge du FAP 13.

Le processus en est à ses premiers balbutiements. Nous améliorons sans cesse notre participation à l'examen périodique universel.

Un nombre croissant d'institutions effectuent cet exercice et trouvent des façons novatrices d'aider les INDH et les organisations à travailler ensemble.

Voici quelques possibilités de collaboration en ce qui concerne l'EPU :

- Pendant la phase de documentation du processus, les institutions nationales peuvent collaborer avec les ONG à l'établissement de rapports nationaux.

  Les documents produits peuvent mettre en lumière les pratiques exemplaires et décrire les difficultés que pose pour les États la mise en œuvre de la protection des droits de la personne.

  Les institutions nationales peuvent ainsi joindre leurs efforts à ceux de la société civile pour susciter un dialogue à l'échelle du pays.

  Les ONG et les institutions nationales peuvent unir leurs voix en assistant à la session concernant l'EPU de leur pays.

  C'est l'occasion de tenir compte de leurs observations avant la présentation des conclusions à la session plénière du Conseil des droits de l'homme.

- Les institutions nationales et les ONG peuvent participer activement à la diffusion des conclusions de l'EPU auprès du public.

  Grâce aux technologies, aux médias et aux autres stratégies de communication, dont la traduction dans les langues locales, le message sera entendu.

- À l'étape de la mise en œuvre, les institutions nationales peuvent aussi jouer un rôle capital.

  En consultant les ONG, elles recueilleront des observations sur les progrès réalisés par le gouvernement de leur

pays dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

*2. La collaboration thématique*

Les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile ont joué des rôles clés dans l'élaboration de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et dans son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Voilà un autre excellent exemple qui illustre bien la force collective dont dispose les groupes pour faire avancer les droits de la personne dans le monde.

Par exemple, le CIC examine actuellement le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans l'établissement de stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté.

Nous engageons un dialogue avec les entreprises pour qu'elles adoptent des comportements responsables en matière de droits de la personne et qu'elles rendent des comptes si elles violent ces droits.

*3. Le soutien à la création et au renforcement des institutions nationales*

Depuis de nombreuses années, les ONG jouent un rôle essentiel dans le soutien à la création et au renforcement de plusieurs institutions nationales.

Elles ont aussi aidé des institutions nationales des droits de l'homme lorsque leur statut autonome était menacé.

Si je me souviens bien, ce fut le cas des commissions nationales des droits de l'homme de la Corée et du Danemark, qui ont toutes deux obtenu des résultats positifs.

En République de Corée, le Parlement a accepté de maintenir l'autonomie de la Commission nationale des droits de l'homme du pays.

Nous pouvons attribuer ce succès aux mesures prises par le milieu coréen des ONG, le CIC et ses membres.

Les ONG et les INDH ont uni leurs connaissances et leur savoir-faire de nombreuses autres façons.

À ce sujet, je suis heureuse de la nomination récente de M. Anselmo Lee, l'ancien directeur exécutif de FORUM-ASIA, à la Commission nationale des droits de l'homme de la Corée.

Je tiens aussi à féliciter le Réseau asiatique des ONG pour son travail auprès des institutions nationales des droits de l'homme.

Le fait de reconnaître qu'une institution nationale des droits de l'homme constitue le principal mécanisme intérieur de protection des droits de la personne a été un grand pas en avant.

**Conclusion**

Nous avons à cœur d'établir et de maintenir des relations utiles et constructives avec les communautés d'ONG.

Le Comité international de coordination veut connaître vos idées et vos points de vue.

Des réunions, comme celle-ci, nous donnent l'occasion de réfléchir aux secteurs de collaboration possibles en vue de définir nos priorités internationales.

J'espère que nous continuerons de transformer en profondeur la pensée et la pratique en matière de droits de la personne.

Je me réjouis de travailler avec vos organisations au cours des prochaines années et j'attends avec impatience vos idées et vos questions.

-30-

Dernière mise à jour : 2004-07-06